

Type de prestation/ <i>Type of service</i>	Euro H.T.
Inscription / <i>Registration fee</i> (uniquement pour les nouveaux titulaires)	220
INSTRUCTION DES DEMANDES / <i>APPLICATIONS</i>	
Admission pour un produit de base (une référence commerciale)	1035
Extension majeure pour un produit de base (une référence commerciale) ⁽¹⁾	830
Extension mineure pour un produit de base (une référence commerciale)	415
Supplément pour d'autres références concernées par demande :	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} dn / référence supplémentaire	18
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} dn /référence supplémentaire	14
à partir du 21 ^{ème} dn / référence supplémentaire	11
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	415
AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG / <i>ATG LABORATORY AUTHORIZATION</i>	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	850
Extension pour laboratoire de fabricant accrédité ou non	500
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque ATG-Sert	500
INTERVENTION SUR SITE – LABORATOIRE / <i>AUDIT</i>	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1500
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1900
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	750
Prélèvement (par jour) ⁽²⁾	1000
ESSAIS / <i>TESTING</i>	
Surveillance des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1500
Surveillance des essais sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1240
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1860
Rapport d'évaluation des essais	750
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) ⁽²⁾	Devis labo
DEPLACEMENT / <i>TRAVEL EXPENSES</i>	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	520
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	520
GESTION ANNUELLE (par année civile) / <i>ANNUAL FEE (calendar year)</i>	
Par certificat pour un produit de base (une référence certifiée)	1015
Supplément par référence supplémentaire certifiée :	
de la 1 ^{ère} à la 10 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	12
de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	10
de la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	7
à partir de la 41 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	5
Par autorisation de laboratoire ATG de fabricant	500
Par laboratoire sous contrat pour la marque ATG	500
DROIT D'USAGE MARQUE ATG (par année civile) / <i>RIGHT TO USE THE ATG MARK (calendar year)</i>	
Par site de fabrication	1000
Par certificat	85

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

(1) une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)

(2) hors frais de déplacement et de séjour

(3) mission non groupée avec une autre